

**AVIS DE CONCOURS SUR TITRE POUR L'ACCES AU GRADE D'ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF**

Le Directeur,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n°2018-731 du 21 août 2018 portant dispositions statutaires communes à certains corps de la catégorie A de la fonction publique hospitalière à caractère socio-éducatif ;

Vu l'arrêté du 1er octobre 2014 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours sur titres permettant l'accès aux corps des assistants socio-éducatifs, des conseillers en économie sociale et familiale, des éducateurs techniques spécialisés, des éducateurs de jeunes enfants et des moniteurs-éducateurs de la fonction publique hospitalière ;

**DECIDE**

**Article 1 : Répartition des postes**

Un concours sur titre pour accéder au grade d'assistant socio-éducatifs du premier grade est ouvert au Centre Hospitalier Pierre Oudot de Bourgoin-Jallieu en vue de pourvoir :

➤ **1 poste sur la fonction d'assistant de service social**

➤ **3 postes sur la fonction d'éducateur spécialisé**

Peuvent faire acte de candidature au concours d'assistant socio-éducatif :

\_ pour l'emploi d'assistant de service social, les candidats réunissant les conditions prévues aux articles L. 411-1 et L. 411-2 du code de l'action sociale et des familles, donnant droit au titre d'assistant de service social et permettant d'en exercer l'activité.

\_ pour l'emploi d'éducateur spécialisé, les candidats titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ou aux titulaires d'un titre ou d'un diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret du 13 février 2007 précité.

**Article 2 : dossier de candidature**

Les dossiers de candidature complets doivent être **expédiés par courrier postal uniquement, au plus tard le 21 septembre 2022 à minuit**, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

**CENTRE HOSPITALIER PIERRE OUDOT - Direction des Ressources Humaines – Concours - 30 avenue du médipôle - BP 40348 - 38302 BOURGOIN-JALLIEU cedex.**

Le dossier de candidature contiendra :

1° Une demande d'admission à concourir dans laquelle le candidat indique pour quel emploi il souhaite s'inscrire.

Un formulaire est téléchargeable sur le site internet : <https://www.ch-bourgoin.fr/poste/avis-de-concours-interne-sur-titre-complete-depreuves-pour-lacces-au-grade-de-conducteur-ambulancier/>, sur l'intranet du centre hospitalier Pierre Oudot et également sur demande auprès du secrétariat de la direction des ressources humaines au 04.69.15.70.62.

- 2° Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi ;
- 3° La copie des titres de formation, certifications et équivalences, notamment ceux requis pour le concours concerné, dont il est titulaire ;
- 4° Une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne ;
- 5° Pour les candidats âgés de moins de 25 ans, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national ;
- 6° Si le candidat est agent de la fonction publique (contractuel, stagiaire ou titulaire), un état signalétique des services publics rempli et signé par l'autorité investie du pouvoir de nomination, accompagné de la fiche du poste occupé ;

Une demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n°2) sera faite par la chargée des concours.

Tout dossier incomplet sera rejeté de manière définitive. Il en sera de même pour tout dossier expédié hors délai et pour tout dossier transmis autrement que par voie postale.

La direction des ressources humaines se tient à la disposition des candidats pour répondre à leurs questions éventuelles concernant la constitution de leur dossier de candidature ([ssanchez@ghnd.fr](mailto:ssanchez@ghnd.fr) ou 04.69.15.70.68).

### **Article 3 : composition du jury**

- 1° L'autorité qui a ouvert le concours ou son représentant ;
  - 2° Un directeur d'établissement social ou médico-social public ou un directeur d'établissement public de santé du département ;
  - 3° Un cadre socio-éducatif exerçant si possible ses fonctions dans un établissement autre que celui ou ceux où les postes sont à pourvoir ;
  - 4° Un membre titulaire du grade d'avancement du corps concerné et de l'emploi d'assistant de service social ou l'emploi d'éducateur spécialisé pour les assistants socio-éducatifs, exerçant si possible ses fonctions dans un établissement autre que celui ou ceux où les postes sont à pourvoir.
- En cas de partage égal des voix, la voix du président est prépondérante.

### **Article 4 : nature des épreuves**

La sélection des candidats repose sur une analyse de la complétude du dossier reposant sur :

- la possession du titre de formation ou de l'attestation d'équivalence requis pour l'accès au corps concerné et à l'emploi concerné pour les assistants socio-éducatifs ;
- l'analyse des qualités générales du dossier de candidature par le jury, afin d'évaluer l'aptitude à exercer les missions de l'emploi concerné par le concours.

Calendrier prévisionnel du concours : 4<sup>ème</sup> trimestre 2022.

**Bourgoin-Jallieu, le 21 juillet 2022**

**Le Directeur et par délégation,  
Benoît VANDAME,**

**Directeur de ressources humaines**

Par délégation  
L'attachée d'Administration  
Hospitalière  
Marie-Jo GARIN